

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 septembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 5 septembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Vicky Lessard, directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-09-311

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.3 Demande de messieurs William Deslandes, Martin Deslandes et de madame Marilou Charest.

9.3 Soumissions pour l'émission de billets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Invitation à la première édition du ActonFest de la Chambre de commerce.

4.2 - Demande de fermeture de rue - Hommage à Serge Lemoyne.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour autoriser la directrice générale à déposer une offre pour l'achat d'immeubles.

5.3 - Demande de messieurs William Deslandes et Martin Deslandes et de madame Marilou Charest.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 618 200 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023.

9.3 - Soumissions pour l'émission de billets.

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'employés temporaires - surfaceuse.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue de Roxton).

18.2 - Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-312

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2023-09-313

4.1 - Invitation à la première édition du ActonFest de la Chambre de commerce.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil à leur première édition du ActonFest, qui se tiendra le samedi 30 septembre 2023 au Centre communautaire d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Chambre de commerce d'Acton Vale, pour l'achat de QUATRE (4) billets à 50 \$ chacun, afin de permettre à quatre personnes d'assister à la première édition du ActonFest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-314

4.2 - Demande de fermeture de rue - Hommage à Serge Lemoyne.

Attendu que la MRC d'Acton entend tenir un évènement « Rue en folie » dans le cadre des *Journées de la Culture*, rendant hommage à l'artiste Serge Lemoyne, le dimanche 1er octobre 2023 de 14h00 à 19h00;

Attendu que l'évènement se déroulera de 15h00 à 18h00, mais que du matériel doit être installé avant et retiré après l'évènement, ce qui totalise une durée de 5 heures;

Attendu que la MRC d'Acton demande l'autorisation de fermer la rue Boulay, du coin de la Place Serge Lemoyne, jusqu'à la jonction de la Route 116 ou du moins jusqu'au terrain du 1124 rue Boulay, pour la durée de l'activité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la fermeture de la rue Boulay, du coin du parc Serge Lemoyne jusqu'au 1124 rue Boulay;

Qu'à la jonction des rues Daigneault et Boulay (à la lumière), soit installé un panneau de "*Circulation locale seulement*" puisqu'une partie de la rue Boulay sera fermée à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

2023-09-315

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2023-09-316

5.2 - Résolution pour autoriser la directrice générale à déposer une offre pour l'achat d'immeubles.

Attendu que Raymond Chabot Inc., syndic de l'actif de Pâtisserie Gaudet Inc. a procédé à une demande de soumissions pour la vente de deux (2) immeubles industriels incendiés situés au 1026 et 1046 rue MacDonald à Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a un intérêt pour devenir propriétaire de ces deux (2) immeubles;

Attendu que cet intérêt envers ces deux (2) immeubles est en lien avec la volonté de la Ville d'améliorer et dynamiser la vie au centre-ville, plus particulièrement dans le secteur où se trouvent lesdits immeubles;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil autorise le dépôt d'une offre à Raymond Chabot Inc., syndic, pour l'achat de ces deux (2) immeubles;

Que le conseil donne instruction à la direction générale, afin que l'offre soit déposée dès que possible et à l'intérieur des délais requis dans la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-317

5.3 - Demande de messieurs William Deslandes et Martin Deslandes et de madame Marilou Charest.

... La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.

Attendu qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2023-08-283, ayant pour but d'autoriser le paiement pour la rétrocession des lots 6 471 304 et 6 471 315 de la rue Meunier;

Attendu que l'offre d'achat signée par les parties contenait des conditions, telles que, *les acheteurs ne peuvent pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;*

Attendu que messieurs William Deslandes et Martin Deslandes et de madame Marilou Charest ont soumis à la Ville d'Acton Vale une demande de mettre en vente les lots 6 471 304 et 6 471 315;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise messieurs William Deslandes et Martin Deslandes et de madame Marilou Charest a procédé à la vente du terrain, soit les lots 6 471 304 et 6 471 315, immeuble sans bâtisse, sur la rue Meunier à Acton Vale, aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire avant le 2 juin 2024;

Que toute et chacune des conditions mentionnées à l'offre d'achat soient inscrites à l'acte de vente des nouveaux propriétaires;

Que le terrain soit vendu au prix de vente initial ou moindre. Cependant les parties ne peuvent le vendre à surenchère;

Que si le terrain n'est pas vendu d'ici la fin des 18 mois suivants le contrat notarié de l'achat de ces derniers, la Ville autorise la rétrocession, aux frais de messieurs William Deslandes et Martin Deslandes et de madame Marilou Charest au même prix que l'offre d'achat moins 10 % à titre de dommages et intérêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

1. Greffe municipal et Cour municipale
2. Services culturels et sportifs
3. Travaux publics
4. Direction générale
5. Bibliothèque municipale
6. Urbanisme
7. Trésorerie
8. Incendie
9. Traitement de l'eau et épuration des eaux
10. Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 02-08-2023 au 30-08-2023	70 192.12 \$
• Paiements par AccèsD du 01-08-2023 au 31-08-2023	278 285.65 \$
• Salaires, REER pour le mois d'août 2023	158 723.57 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 01-08-2023 au 31-08-2023	215.13 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'août 2023	266 853.84 \$
Grand Total	774 270.31 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-319

9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 618 200 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 618 200 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
310-2017	83 200 \$
007-2020	535 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 310-2017 et 007-2020, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait, le 28 août 2023, un emprunt au montant de 83 200 \$, sur un emprunt original de 553 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 310-2017;

Attendu que, en date du 28 août 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 12 septembre 2023 inclut les montants requis pour ce financement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 310-2017;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	19 600 \$	
2025.	20 700 \$	
2026.	21 700 \$	
2027.	22 900 \$	
2028.	24 100 \$	(à payer en 2028)
2028.	509 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 310-2017 et 007-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 septembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 310-2017, soit prolongé de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Date d'ouverture :	5 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 septembre 2023
Montant :	618 200 \$		

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 septembre 2023, au montant de 618 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

19 600 \$	5.43000 %	2024
20 700 \$	5.43000 %	2025
21 700 \$	5.43000 %	2026
22 900 \$	5.43000 %	2027
533 300 \$	5.43000 %	2028
Prix: 100,00000	Coût réel : 5.43000 %	

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

19 600 \$	5.47000 %	2024
20 700 \$	5.47000 %	2025
21 700 \$	5.47000 %	2026
22 900 \$	5.47000 %	2027
533 300 \$	5.47000 %	2028
Prix: 100,00000	Coût réel : 5.47000 %	

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 600 \$	5.55000 %	2024
20 700 \$	5.35000 %	2025
21 700 \$	5.15000 %	2026
22 900 \$	5.15000 %	2027
533 300 \$	5.05000 %	2028
Prix: 98,27900	Coût réel : 5.48915 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission

présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Annie Gagnon, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2023 au montant de 618 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 310-2017 et 007-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

2023-09-321

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.

Attendu que, pour faire suite au besoin de personnel pour l'automne;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, pour ces postes occasionnels, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heures	Durée
Noa Champigny	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024
Liam Chagnon	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024
Samuel Viens	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024

Malik Jacques	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024
Duke Fugère-Thouin	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024
Raphael Gravel	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024
Emile Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2023-2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-322

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'employés temporaires - surfaceuse.

Attendu que, pour faire suite au besoin de personnel pour la prochaine saison;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, pour ces postes temporaires temps partiel, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Leur salaire sera celui d'une classe 3 à la convention:

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Duke Fugère-Thouin	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2023-2024
Raphael Gravel	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2023-2024
Emile Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2023-2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-09-323

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue de Roxton).

Attendu que des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, articles 9.7.1 et 9.7.2 ont été soumises par la Ville d'Acton Vale, concernant un projet de construction commercial sur les lots 2 328 378 et 2 328 385 sur la rue de Roxton;

Attend que les dérogations mineures concernent les entrées charretières projetées en lien avec un projet. Les dérogations demandées sont les suivantes :

- Article 9.7.1 : Le nombre d'accès projeté est de trois alors que la réglementation stipule que le nombre maximal d'accès est de deux si le terrain fait plus de 15 m de frontage, soit une dérogation d'un accès supplémentaire au nombre permis.
- Article 9.7.2 : La largeur de l'entrée charretière projetée au sud de l'immeuble est de 10.27 m alors que la réglementation stipule qu'une largeur maximale de 10 est autorisée pour une entrée charretière reliée à un usage commercial, soit une dérogation de 0.27 m au niveau de la largeur.

Attendu que le nombre, la localisation et la largeur des entrées charretières sont principalement motivés pour que leur utilisation par les usagers soit sécuritaire;

Attendu que les entrées charretières projetées n'ont aucun effet sur le droit de propriété des voisins;

Attendu la recommandation 033-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 9 août 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 033-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées, conditionnellement à ce qu'en plus des documents d'usage exigés par le règlement sur les permis et certificats 072-2003, la demande de permis soit accompagnée du document suivant :

- Autorisation d'accès à une route délivrée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les entrées charretières qui donneront sur la rue de Roxton (route provinciale 139).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-324

18.2 - Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton.

Attendu que la Ville souhaite mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton afin de proposer l'implantation d'un nouveau règlement; *Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

Attendu que cedit règlement sera utilisé pour certaines zones spécifiques de la ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton afin de proposer l'implantation d'un nouveau règlement; *Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date